

Un Crime Sans Pareil – III

décembre 5, 2009

Pour qu'un sacrement Catholique soit validement administré, il faut que l'Officiant ait l'Intention de « faire ce que fait l'Église » (Cf. EC124). Cette Intention exige qu'il ait au moins le minimum d'une idée correcte de ce que l'Église est et fait (EC125). Nous allons esquisser dans cette troisième partie comment Vatican II a miné cette Intention en corrompant cette idée, et cela d'une manière jamais encore vue dans toute l'histoire de l'Église.

En effet, Vatican II a officialisé, ou plutôt a rendu officiel dans l'Église Catholique, l'humanisme anti-Catholique qui remonte au début de la Renaissance, donc à la fin du Quinzième siècle. Pendant des siècles depuis, les hommes d'église Catholiques en adorant le vrai Dieu ont résisté vaillamment au monde moderne qui leur proposait d'adorer l'homme à la place de Dieu. Mais puisque le monde pendant ces 500 années n'a fait que s'engager toujours plus avant dans les voies du paganisme, à la fin les hommes d'Église abandonnèrent ce combat dans les années 1960 lorsqu'au moment du concile Vatican II ils se mirent à suivre le monde moderne plutôt qu'à le conduire. Il y a toujours eu dans l'Église des hommes pour suivre le monde, mais jamais auparavant dans toute son histoire on n'avait vu l'Église Universelle imposer officiellement une telle apostasie !

Cependant les Pères Conciliaires n'ont ni voulu ni pu abandonner complètement l'ancienne religion, certains parce qu'ils y croyaient encore, d'autres parce qu'ils voulaient garder les apparences sauves. Voilà pourquoi les documents Conciliaires sont tellement ambigus, mélangeant subtilement la religion où Dieu est Dieu avec celle où l'homme se fait dieu. Cette ambiguïté explique comment des Catholiques conservateurs peuvent se référer à la lettre des textes du Concile pour conforter leur opinion que Vatican II n'a jamais vraiment

exclu l'ancienne religion, tandis que des catholiques modernistes peuvent faire appel, eux, à l'esprit des mêmes textes pour soutenir que le Concile promouvait la nouvelle religion – et en ceci les deux ont raison ! L'ancienne religion est en effet encore présente dans Vatican II, mais ses fondements y ont été minés en sorte qu'elle est depuis en voie de disparaître complètement.

Cette même ambiguïté afflige les Rites sacramentaux qui ont été réécrits dans l'esprit de ce Concile qui respecte en apparence la religion de Dieu mais qui, intérieurement, embrasse la religion de l'homme. L'ancienne religion peut encore y apparaître parce que les Formes des sacrements (les mots essentiels pour leur validité) ne sont pas automatiquement invalides, mais, en même temps, c'est tout le reste des Rites qui glisse autour de ces Formes vers la nouvelle religion. Puisque le monde moderne exalte de façon déguisée mais implacable la religion de l'homme se substituant à Dieu, et que l'Officiant qui délivre les Sacrements a, comme nous tous, cette nature humaine déchue qui préfère facilement la voie de la facilité, il s'ensuit que ces nouveaux Rites sont tout faits pour miner l'Intention sacramentelle de l'Officiant, et par là, la validité des sacrements.

Vous les catholiques, en même temps que vous évitez ces Rites nouveaux, gardez l'équilibre de la vérité. Ne dites pas que ces Rites sont automatiquement invalides ; ne dites pas non plus que, même valides, ils sont sans danger. Car bien que valides quelquefois, ils sont toujours dangereux pour la Foi. De même, quant aux membres du clergé qui les utilisent, ne dites pas que s'ils les utilisent c'est qu'ils ont perdu la Foi, ni que le fait de les utiliser est sans danger. Ces Prêtres peuvent encore avoir la Foi, mais ils risquent de vous faire du mal par leur pratique de ces Rites nouveaux, tout faits pour corrompre votre Foi. Recherchez toujours les Rites anciens, et le clergé qui les pratique. Ce faisant vous contribuerez à sauvegarder l'honneur de Dieu, à préserver Sa

vraie religion, et à sauver bon nombre d'âmes actuellement sur le chemin de la perdition en-dehors de cette religion.

Kyrie eleison.